# Transmission d’un patrimoine solidaire à la Fédération

Legs, assurance-vie et donation représentent une part importante des ressources de la Fédération. Pourtant, ces modes de soutien restent méconnus.

Les legs, assurance-vie et donation représentent une part importante des ressources de la Fédération issues de la générosité du public : 25 % en 2023 et 2024. Pourtant, la transmission d’un patrimoine solidaire comme mode de soutien à nos actions et programmes reste méconnue d’une grande partie de nos bienfaiteurs. C’est la raison pour laquelle nous vous proposons une brochure d’information sur ces sujets.

Désigner une association comme la Fédération Française des Diabétiques légataire de ses biens est une démarche personnelle qui requiert un cheminement intime. Dans certains cas, il est nécessaire d’avoir des informations pratiques pour bien préparer son projet et découvrir les possibilités qui existent selon sa situation personnelle. Legs universel et legs particulier, quotité disponible et héritiers réservataires, testament olographe et clause bénéficiaire : que de concepts juridiques qui vous deviendront familiers à la lecture de notre brochure !

Pour demander la brochure ou d’autres informations, rien de plus simple : Ingrid Aubry-Sarriot, notre chargée de relation bienfaiteurs, est à votre écoute au 01 84 79 21 55 ou par mail i.aubrysarriot@federationdesdiabetiques.org.

Et début juillet, vous pourrez découvrir nos annonces presse dédiées à la transmission de patrimoine dans *Santé Magazine*, *Version Femina* et le hors-série héritage et succession de *Notre Temps*.
Un grand merci, du fond du cœur, à tous les bienfaiteurs et donateurs pour leur générosité et leur fidélité !

Pour en savoir plus et demander dès aujourd’hui notre brochure : Demain sans Diabète

https://www.federationdesdiabetiques.org/soutien/particulier/legs-assurance-vie-ou-donation-diabete

Crédit photo : Adobe Stock